

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>22_09_29_0307</b>	<b>SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>C.C DU 29/09/2022</b>
----------------------	--	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**42 Conseillers communautaires présents** : ACCETTOLA Hélène – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORiot-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARY Alain - PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly - ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

**14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs** : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite - DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - NICOLE-WILLIAMS Patrick donne pouvoir à DI SANTO Laurent – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

**14 Conseillers communautaires absents** : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle - DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MICHALLET Damien – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – RABUEL Guy – ROULOT Océane – TISSERAND Olivier

**Secrétaire de séance** : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 7. Finances locales
  
- 1. Decisions budgetaires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27 et R.2321-1,

**Vu** la délibération n°18\_06\_26\_247 du Conseil Communautaire du 26 juin 2018 fixant des durées d'amortissement,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

En application de l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en un an est fixé à 1 000€<sup>HT</sup> dans la délibération n°18\_06\_ du Conseil Communautaire de la CAPI du 26 juin 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que par mesure de simplification et sur décision de l'autorité délibérante, les immobilisations de faible valeur peuvent être sorties de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) dès qu'elles ont été totalement amorties, c'est-à-dire, le 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**OUI** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

### DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à sortir de l'actif du Budget Général les immobilisations dites de faible valeur ayant été totalement amorties sur production d'un état certifié annexé à chaque décision prise à cet effet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

**Jean PAPADOPULO**